

**LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA  
FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI**

Monsieur le Ministre,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre des représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (ci-après nommé « le gouvernement ») et les Représentants du PNUD (ci-après nommée « l'Agence des Nations Unies ») concernant la participation du PNUD, à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au projet d'élaboration de la « **Promotion d'un développement durable et résilience aux changements climatiques** », qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

2. Le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et les paiements directs. En fournissant de tels services d'appui, le bureau de pays du PNUD doit veiller à renforcer la capacité de l'institution désignée afin de lui permettre d'exécuter de telles activités directement. Les coûts engagés par le bureau de pays du PNUD dans le cadre de la prestation de ces services d'appui seront imputés au budget administratif du bureau.

3. Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande des institutions désignées, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités du programme/projet :

- (a) Identifier et/ou recruter du personnel pour le projet ou pour le programme ;
- (b) Identifier et faciliter les activités de formation ;
- (c) Acquérir des biens et services ;

4. L'acquisition de marchandises et de services, ainsi que le recrutement de personnel du projet ou programme par le bureau de pays du PNUD seront faits conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet, sous la forme figurant en annexe à la présente. Lorsque les nécessités de services d'appui à fournir par le bureau de pays changent au cours de la vie du programme ou du projet, l'annexe au document d'appui au projet ou au document de projet seront révisés avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.

5. Les dispositions pertinentes de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977 (le « SBAA ») y compris les dispositions relatives à la responsabilité, et aux privilèges et immunités, s'appliqueront à la fourniture de ces services d'appui. Le gouvernement conserve la responsabilité générale de l'exécution nationale des programmes ou projets, à travers son institution désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD, se limite à la fourniture des services d'appui définis dans l'annexe à la présente lettre.

6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisées dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

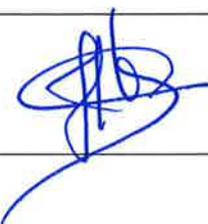
8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.

9. Toute modification du présent arrangement sera effectuée au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

---

Au nom du:	Signature	Nom/Titre	Date
Agence d'exécution :		<i>Pour l'agent d'exécution</i> André Ablom JOHNSON Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	
PNUD		<i>Pour l'agent de réalisation</i> Khardiata LO N'DIAYE Représentante Résidente	

Annexe

**DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD**

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et des représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet d'élaboration de la « **Promotion d'un développement durable et résilience aux changements climatiques** ».

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le ----/----/----] et du document d'appui au projet ou document de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au projet d'élaboration de « **Promotion d'un développement durable et résilience aux changements climatiques** » tels que décrits ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
	T1	T2	T3	T4		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
Mettre à disposition du MSPC une expertise de haut niveau pour appuyer la mise en place d'une agence nationale de protection civile	x	x	x		MSPC	PNUD	71200	40 000
Elaborer le rapport final du projet de prévention et gestion des catastrophes, impression et diffusion	x	x	x	x	MERF	PNUD	71300	10 000
Mettre en place l'expertise d'appoint pour l'élaboration du schéma d'aménagement du grand Lomé					MUH	PNUD	71200	30 000
Editer les curricula scolaires intégrant CC et RRC et former les enseignants pour leur utilisation	x	x			MEPS	PNUD	72100	35 000
Editer, imprimer et diffuser le document de la stratégie nationale RRC		x	x		MERF	PNUD	72100	10 000
Mettre à disposition du Ministère de l'équipement rural une expertise internationale pour la mise en place de l'approche sectorielle	x		x		ME	PNUD	71200	80 000
								<b>205 000</b>
Sélection de deux sites pilotes (Eco-villages) pour la promotion du développement durable et résilience aux changements climatiques	x				MERF	PNUD	71600	10 000
Organiser les enquêtes et réunions en vue de l'établissement concerté de la situation de référence	x	x			MERF	PNUD	71300	10 000
Animer le processus de diagnostic participatif des besoins et le plan d'action		x	x		MERF	PNUD	71300	15 000
Organisation forum des partenaires techniques et financiers					MERF	PNUD	72100	5 000

Financement des activités du plan d'action					MERF	PNUD	72600	50 000
Organiser les visites de terrain			x		MERF/PNUD	PNUD	71600	5 000
Recruter un VNU national pour l'appui à la mise en œuvre du portefeuille	x				PNUD	PNUD	71500	10 000
								<b>105 000</b>
Communication, suivi-évaluation et gestion opérationnelle (7%)					PNUD	PNUD	74500	21 700
								<b>331 700</b>

*NB. Les services d'appuis seront facturés progressivement au cours de l'année.*